



## Reaching the heights for the rights of the child

### Council of Europe Strategy for the Rights of the Child 2016-2021

#### High-Level Launching Conference

Sofia, 5-6 April 2016

#### Statements

H.E Mr Gilles Tonelli

Government Counsellor for External Relations and Co-operation, Minister of  
Foreign Affairs  
Monaco

Monsieur le Président (M. Rosen PLEVNELIEV – Président de la République de Bulgarie),  
Madame la Présidente (Mme Marie-Louise PRECA – Présidente de la République de Malte),  
Madame la Secrétaire Générale adjointe,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Sous l'impulsion de la Famille Princière, la Principauté de Monaco est engagée de longue date dans la promotion et la défense des droits de l'enfant.

Cet axe majeur de sa politique l'a d'ailleurs conduite à accueillir en 2006, la Conférence de lancement du programme « Une Europe pour et avec les enfants » du Conseil de l'Europe, ainsi qu'en 2011 la Conférence de lancement de la Stratégie de l'Organisation pour la période 2012-2015 dite - au demeurant - Stratégie de Monaco. .

Au terme de cette période, il est légitime de s'interroger : comment Monaco a-t-il appliqué cette Stratégie de Monaco ? Il m'est agréable d'être parmi vous aujourd'hui, afin de vous faire part de quelques-unes des mesures adoptées depuis.



**Bulgarian Chairmanship**  
Council of Europe  
November 2015 – May 2016  
**Présidence de la Bulgarie**  
Conseil de l'Europe  
Novembre 2015 – Mai 2016



A la fin de l'année 2013, un Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation a été créé afin de veiller de façon indépendante au respect des droits et libertés des administrés par les pouvoirs publics et de lutter contre les discriminations injustifiées, y compris dans le secteur privé.

En ce qui concerne plus particulièrement les droits de l'enfant, le Gouvernement Princier a veillé au renforcement de l'arsenal législatif. Ainsi, en juin 2013 une loi portant réforme du Code de procédure pénale en matière de garde à vue a été adoptée.

Cette loi a créé un encadrement législatif concernant la garde à vue des mineurs et instaure notamment la présence d'un avocat lors de toutes les auditions et leur enregistrement.

En lien avec un autre pilier de l'action gouvernementale, a également été adoptée, au mois de décembre 2014, une loi relative à la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées qui prévoit, notamment, des dispositions relatives à l'intégration des enfants souffrant d'un handicap en milieu scolaire ordinaire.

Je tiens par ailleurs à souligner que la Principauté de Monaco est devenue Partie à de nombreux instruments internationaux en lien avec la défense des droits des personnes les plus vulnérables et j'en citerai trois :

- la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement en 2012 ;
- le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, établissant une procédure de présentation de communication en 2014 ;
- et très récemment, au mois de novembre 2015, la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Mesdames, Messieurs,

Vous le constatez, l'engagement de la Principauté de Monaco en faveur des droits de l'enfant est sincère et profond.

C'est pourquoi, le Gouvernement que je représente ne peut que se féliciter de la nouvelle Stratégie sur les droits de l'enfant (2016-2021) qui est à la fois ambitieuse et réaliste.

Réaliste, car elle prend en compte l'évolution de nos sociétés comme en témoigne l'importance accordée à la question du numérique et ambitieuse en ce qu'elle vise à poursuivre les actions menées dans des domaines majeurs, tels que la lutte contre toutes les formes de violence.

Nelson MANDELA disait : « *Nous devons à nos enfants – qui sont les plus vulnérables – une vie à l'abri de la violence et de la peur* ».

Conscient de cet impératif, veiller à un monde exempt de violence est également une des préoccupations du Gouvernement monégasque qui se décline sous plusieurs aspects, tels que la

lutte contre la violence à l'école, la lutte contre les abus sexuels (et notamment les dangers liés aux nouvelles technologies) et la prévention de la violence domestique.

Dès 2007, une loi a ainsi été adoptée afin de renforcer la répression des crimes et délits contre l'enfant. Elle a été complétée, en 2011, par une loi relative à la prévention et la répression des violences particulières.

Dans ce contexte, le droit monégasque permet donc d'appréhender, d'une part, la vulnérabilité des victimes et d'autre part, les formes très variées que la violence à leur égard peut revêtir.

Dans le droit fil de ces réformes législatives et en marge du 10ème anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe, la Principauté a ratifié, au mois d'octobre 2014, les Conventions de Lanzarote<sup>1</sup> et d'Istanbul<sup>2</sup>. De même, Monaco a signé, au mois de mai 2013, la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.

Au delà de ces mesures législatives et réglementaires, je dois également mentionner le soutien financier accordé par le Gouvernement Princier à plusieurs programmes menés dans le cadre multilatéral. En 2015, un accord pluriannuel a ainsi été signé avec le Conseil de l'Europe. Cet accord prévoit, entre autres, une contribution volontaire en faveur du programme visant à combattre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants au Sud de la Méditerranée.

Dans le cadre onusien, la Principauté a soutenu financièrement, en 2015, la mission de Madame le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente et la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Madame la Secrétaire Général adjointe,

Je ne puis terminer sans évoquer les propositions que vous avez émises afin d'aider et de protéger les enfants réfugiés.

Soyez assuré du plein soutien de la Principauté dans ces démarches.

Face à la terrible crise migratoire que nous vivons, Monaco prendra d'ailleurs une part active, à la hauteur de ses moyens, aux efforts de la Communauté internationale, en accueillant sur son territoire plusieurs familles de réfugiés syriens.

Je vous remercie pour votre attention.

---

<sup>1</sup> Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

<sup>2</sup> Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique